



Exces de vitesse/ordonnance pénale

Par **kavi**, le **17/02/2015** à **11:00**

Bonjour

mon fils roulait a une vitesse de 163kms/h retenue 154 le 31/01/15 donc suspension administrative de 6 mois et le gendarme a dit ordo pénale (pas reçu d'avis depuis) Jeune conducteur permis obtenu le 07/10/14 donc l'infraction valant 6 points il perdra son permis sauf peut être si un avocat peut repousser son jugement mais la date est loin ! Sera t-il convoqué ou pas ? quels sont vos conseils ?

1er solution : accepter l'ordo pénale donc 6 mois suspension administratif+6 mois à compter de la date jugement ou 6 mois à compter de l'invalidation du CNPC ?

2eme solution : attendre jugement ordo pénale avec convocation ou pas ? faire appel au jugement s'il n'y a pas de convocation (appel possible dans un délai de 30 jours) sinon si convocation y a-t il moyen de faire appel après ; cette 2è solution est envisagée avec l'aide d'un avocat de façon a faire trainer la procédure jusqu'au 7/10/15 pour obtenir 2 points de plus et éviter l'invalidation de permis !

Merci de vos conseils

Par **razor2**, le **17/02/2015** à **22:31**

Jouer avec les délais d'opposition/d'appel pour tenter de sauver le permis pourrait être une idée pour votre fils...

Par **kavi**, le **18/02/2015** à **15:50**

idée que vous nous déconseillez ? Pouvez vous être plus explicite svp ? merci

Par **razor2**, le **18/02/2015** à **22:08**

Non, je ne vous la déconseille pas, elle pourrait sauver son permis.